

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

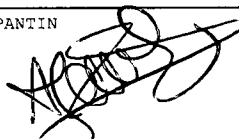
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 08934 Numéro SIREN : 853 801 140 Nom ou dénomination : AAMARIA

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2022 sous le numéro de dépôt 34426

34426

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				2022	
Exercice ouvert le 01/01/2021		et clos le 31/12/2021		Régime simplifié d'imposition ☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal ☐	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
AAMARIA 19 Rue du Pré Saint Gervais 93500 PANTIN France			19 Rue du Pré Saint Gervais 93500 PANTIN		
SIRET 85380114000015					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées : Autres commerces de détail			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	€19
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
				PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Tél :			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA			Date : 24/08/2022 Lieu : PANTIN		
			Qualité : PRESIDENT		
			Nom du signataire :		



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2022)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société	Montant des sommes versées :					
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice									
MVL T réalisée au cours de l'exercice									
MVL T restant à reporter									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>AAMARIA</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>19 Rue du Pré Saint Gervais 93500 PANTIN</u>																				
SIREN <table><tr><td>8</td><td>5</td><td>3</td><td>8</td><td>0</td><td>1</td><td>1</td><td>4</td><td>0</td></tr></table>												8	5	3	8	0	1	1	4	0
8	5	3	8	0	1	1	4	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>1</td><td>5</td></tr></table>												1	2	1	5					
1	2																			
1	5																			
										Exercice N clos le										
										<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	1	
3	1	1	2	2	0	2	1													
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net						
										1		2		3						
ACTIF IMMOBILISÉ		Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
			Autres *	014		016														
		Immobilisations corporelles *			028		030													
		Immobilisations financières * (1)			040	45	042			45										
		Total I (5)			044	45	048			45										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements. en cours de production *			050		052													
		Marchandises *			060	5 200	062			5 200										
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	935	066			935											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068		070													
		Autres* (3)			072	682	074			682										
	Valeurs mobilières de placement			080		082														
	Disponibilités			084	5 199	086			5 199											
	Charges constatées d'avance*			092		094														
Total II			096	12 016	098			12 016												
Total général (I + II)										110	12 060	112			12 060					
PASSIF												Exercice N		NET						
												1								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120			300											
	Écarts de réévaluation					124														
	Réserve légale					126			30											
	Réserves réglementées*					130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table><tr><td>131</td></tr></table>)			131			132													
	131																			
	Report à nouveau					134			4 926											
	Résultat de l'exercice					136			(619)											
Provisions réglementées					140															
Total I					142			4 636												
Provisions pour risques et charges					Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164														
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166			1 800											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table><tr><td>169</td></tr></table>)			169			172	5 624		5 624										
169																				
Produits constatés d'avance					174															
Total III					176			7 424												
Total général (I + II + III)										180					12 060					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195									
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*			182		45							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*			184									
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.																				

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AAMARIA		Néant ☐						
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 3 1 2 2 0 2 1					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	35 782					
	Production vendue	Biens	215		214					
		Services*	217		218					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée*				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
	Autres produits				230	1				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	35 783				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	27 001				
	Variation de stock (marchandises)*				236	(5 200)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	13 326				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	928				
	Rémunérations du personnel*				250	268				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252					
	Dotations aux amortissements*				254					
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)				259					
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	36 324					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(541)				
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	79				
Produits exceptionnels (IV)					290					
Charges exceptionnelles (VI)					300					
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347							
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306					
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(619)				
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		619				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986		ZFU-TE (44 octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Investissements outre-mer	344				
	ZIFANG (44 quaterdecies)		345							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Créance report en arrière du déficit		346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
	Deduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col 1 Déficit col 2	352		354	619
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col 1 Déficit col 2	370		372		

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AAMARIA

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AAMARIA

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AAMARIA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	45	484		486	45	
TOTAL		490		492	45	494		496	45	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	①	②	③	④	⑤	Plus ou moins-values			
						Court terme*			
						Long terme			
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de

Désignation de l'entreprise : AAMARIA										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées*		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIÉTIÉ DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860	619						
Total des déficits restant à reporter				870	619						
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : AAMARIA		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012021		31122021	
et clos le :		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	35 782
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	35 782
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	27 001
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	13 326
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	40 327
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 (4 545)
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	(4 545)
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 160 au	
Date de cessation		186	

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 8 5 3 8 0 1 1 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AAMARIA

ADRESSE (voie) 19 Rue du Pré Saint Gervais

CODE POSTAL 93500

VILLE PANTIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie				
Code Postal	Commune	Pays			

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie				
Code Postal	Commune	Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

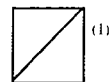
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 1

SIREN 8 5 3 8 0 1 1 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AAMARIA

ADRESSE (voie) 19 Rue du Pré Saint Gervais

CODE POSTAL 93500

VILLE PANTIN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SASU AAMARIA
19 RUE DU PRES SAINT GERVAIS
GALERIE HOCHÉ
93500 PANTIN
RCS BOBIGNY 853 801 140

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Juin 2022

L'an deux mille Vingt deux,
et le trente Juin à 18 heures,

L'unique associé de la société par actions simplifiée la SASU **AAMARIA** au capital de TROIS CENT EUROS, divisé en CENT(100) actions de TROIS EUROS (3€) de valeur nominale chacune, se sont réunis au siège social de la société, sur convocation de la présidence.

La séance est présidée par MME KAMECHE Aamaria , en sa qualité de PRESIDENT

Après avoir déclaré qu'elle possède personnellement :
cent parts,

100 actions

Total des parts représentées

100 actions

Le président constate que sont présents ou représentés la totalité des associés composant le capital social, déclare que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions figurant à son ordre du jour, à la majorité requise pour les décisions collectives ordinaires.

Puis il rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ordre du jour

- rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31/12/2021, et le cas échéant, sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce (article 50 de la loi du 24 juillet 1966),
- examen et approbation des comptes annuels dudit exercice : quitus pour la gestion écoulée,
- affectation et répartition des résultats dudit exercice,
- pouvoirs, questions diverses.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- *le rapport de la gérance,*
- *le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale.*

Les associés à l'unanimité reconnaissent, en outre, avoir été convoqués à la présente assemblée selon les modalités et dans les délais prévus par la loi.

L'assemblée, à l'unanimité, lui donne acte de ces déclarations et en certifie l'exactitude.

Le gérant donne ensuite lecture de son rapport.

Il précise qu'aucune question écrite d'un associé ne lui est parvenue.

Puis, il déclare la discussion ouverte et répond aux questions qui lui sont posées.

Après de brefs échanges sur l'avenir de la société et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à cet exercice clos le **31/12/2021**, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne au président MME KAMECHE Aamaria quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le mandat de présidence de MME KAMECHE Aamaria est renouvelé pour une période indéterminée. MME KAMECHE Aamaria, ici présente, déclare accepter le renouvellement de ses fonctions.

Cette convention, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que l'exercice dégage **un déficit** net comptable après impôt de **(619)euros**.

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à **(619) euros** de la manière suivante :

- report à nouveau	pour	(619) euros
- réserves légales	pour	0 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne mandat à MME KAMECHE Aamaria (et à toute personne mandatée par lui) pour effectuer, dans les plus brefs délais, toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

signatures,

MME KAMECHE Aamaria



SASU AAMARIA
19 RUE DU PRES SAINT GERVAIS
GALERIE HOCHÉ
93500 PANTIN
RCS NANTERRE 853 801 140

Rapport de gestion

sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de cet exercice social de la société qui s'est clos le 31 DECEMBRE 2021, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation :

- la situation de la société durant l'exercice écoulé;
- son évolution prévisible;
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi;
- ses activités de recherche et de développement.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation et sont exprimés en euros.

Activité de la société

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de cet exercice de la société se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à **35783** euros pour 12 mois d'activité.

Présentation des comptes

Les charges externes s'élèvent à **36324** euros

Pour cet exercice, il a été procédé à des dotations aux amortissements pour **0** euros. L'ensemble des charges d'exploitation fait ressortir un résultat d'exploitation de **(619)** euros.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de cet exercice se traduit ainsi
par un résultat net comptable après impôt de **(619)** euros,

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Compte tenu du résultat de cet exercice, nous garderons pour règle de gestion pour le prochain exercice
la même rigueur pour assurer la maîtrise de l'ensemble des charges d'exploitation proportionnellement au chiffre
d'affaires réalisé dont nous continuerons à suivre l'évolution de façon très attentive.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre gérance.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements,
les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit net comptable après impôt de **(619)** euros.
Le report à nouveau s'ajoutant à ce résultat, s'élève donc à **4307** euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

- report à nouveau	pour	(619) euros
- réserves légales	pour	0 euros

Le total du report à nouveau pour 2021 s'élève donc à **4307** euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes
de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code qui s'élève à **0** euros

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour cet exercice clos le 31 DECEMBRE 2021.

fait à PANTIN, le 30 JUIN 2022,
Le Président, MME KAMECHE Aamaria.

